

DÉPARTEMENT

ISERE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE SASSENAGEN° D'ORDRE  
19/2024DÉLIBÉRATION  
du Conseil d'Administration du 11 Juin 2024**Objet :****Convention entre le  
CCAS et les bénévoles****Présents :**

Nathalie LEVRAT Vice-Présidente du CCAS, Marie-Frédérique DI RAFFAELE Adjointe, Nathaly TAVERNIER, Isabelle DEFAY Conseillères Municipales, Alexandre MIGLIONE (suppléant) membre nommé.

**Absents:** Michel VENDRA Président du CCAS, Hajera TURKI, Mylène GOURGAND Conseillères Municipales, Laëtitia MAGINOT, Laurence PERLI Membres Qualifiés, Cécile COIGNE, Françoise DAVID, Christian FERRANTE membres nommés.**Pouvoirs :** Hajera TURKI a donné pouvoir à Marie-Frédérique DI RAFFAELE, Cécile COIGNE a donné pouvoir à Alexandre MIGLIONE, Françoise DAVID a donné pouvoir à Nathaly TAVERNIER, Christian FERRANTE a donné pouvoir à Nathalie LEVRAT, Mylène GOURGAND a donné pouvoir à Isabelle DEFAY.Date de convocation : **6 Juin 2024**

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 5

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 10

**VU** les articles L.123-4 et L.123-5 du code de l'action sociale et des familles selon lesquels le Centre Communale d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale ;

**VU** le Projet Social 2022-2025 de l'Espace de Vie Sociale (EVS) validé par la Caisse d'Allocations Familiales,

**CONSIDERANT** que le CCAS développe différentes activités et missions légales ou facultatives sur les champs de l'action sociale, du logement et de l'animation locale sociale,

**CONSIDERANT** que le fonctionnement du CCAS est régi par son Conseil d'Administration et qu'une équipe d'agents territoriaux est affectée au Centre Communal d'Action Sociale,

**LE RAPPORTEUR EXPOSE au Conseil d'Administration**

Le CCAS peut solliciter des bénévoles pour intervenir en soutien auprès des agents de l'espace de vie sociale dans les divers ateliers et événements organisés par l'espace de vie sociale.

Il convient de formaliser leur implication par la signature d'une convention entre le CCAS et les bénévoles (Annexe 19).

**LE RAPPORTEUR PROPOSE au Conseil d'Administration**

**D'ADOPTER** la convention entre le CCAS et les bénévoles et d'autoriser la Vice-Présidente à signer cette convention

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après délibération et après vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

**ADOpte** la délibération n°19/2024 relative à la convention « CCAS/bénévoles » et autorise la Vice-Présidente à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Sassenage, les jours, mois, et ans susdits et ont signé les membres présents et/ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président  
du C.C.A.S compte tenu de la  
réception en Préfecture le :  
et de la publication le :

Pour copie certifiée conforme  
Sassenage, le 14 Juin 2023

La Vice-Présidente du CCAS

Nathalie LEVRAT



Délibération n° 19/2024  
du 11 Juin 2024